



366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
Tél. : 819 296-3795
Télec. : 819 296-3542
Courriel : hoteldeville@yamachiche.ca
Site internet : www.yamachiche.ca



BULLETIN MUNICIPAL



Pour toute **urgence** en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, vous pouvez joindre l'employé de garde au numéro suivant :

819 296-3795 poste 3648

NIDS-DE-POULE



La période de dégel est amorcée, ce qui occasionne la formation de plusieurs trous dans la chaussée aussi appelée nids-de-poule.

Nous vous demandons donc, si c'est possible, de réduire votre vitesse lorsque vous devez emprunter les routes de la municipalité afin de ne pas endommager vos véhicules le temps que ces nids-de-poule soient réparés.

Nous vous remercions de votre compréhension!

100 ANS, ÇA SE FÊTE!

Monsieur le maire, Michel Isabelle, ainsi que les membres du conseil tiennent à féliciter Mme Béatrice Gagnon Arseneault qui a célébré ses 100 ans cette année.

Toutes nos félicitations!



UN GROS MERCI À LA POPULATION!

Annuellement, un secteur de la municipalité d'Yamachiche reçoit la visite des pompiers dans le cadre d'une campagne de la prévention des incendies et d'information sur les règles de sécurité.

À chaque visite, les pompiers sont heureux de constater votre chaleureux accueil et votre intérêt à rendre votre domicile un endroit sécuritaire et sans risque d'incendie.

Sous la gouverne de M. François Pellerin, l'équipe de pompiers volontaires d'Yamachiche est formée selon les normes et la municipalité respecte les exigences du schéma de couvertures de risques requis par le ministère de la Sécurité publique.

Sans la participation de la population, sans les investissements dans l'achat d'équipements à la fine pointe de la technologie, le Service d'incendie ne pourrait être adapté à vos besoins.

La sécurité incendie est une responsabilité de toute une collectivité. Tous ensemble, nous nous donnons un milieu de vie sécuritaire et nous voulions vous féliciter et vous remercier.



MESSAGE À LA POPULATION

Les bénévoles du Service des loisirs qui se sont occupés de la cantine de la patinoire aimeraient simplement remercier la population pour le respect des lieux, la courtoisie dont vous avez fait preuve ainsi que votre savoir-vivre que vous avez eu tout le long de la saison hivernale.

Merci et à l'an prochain!

AVIS PUBLICS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2015, ce conseil a adopté le règlement n° 414 intitulé :

RÈGLEMENT N° 414

Pour décréter une dépense n'exédant pas 300 000 \$, ainsi qu'un emprunt bancaire du même montant remboursable en 20 ans pour l'exécution de travaux de réfection de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton (entre le chemin Saint-Thomas et le chemin Grande-Rivière Sud) à cette fin :

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire peuvent demander que le règlement n° 414 fasse l'objet d'un

scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité, et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 7 avril 2015, à l'hôtel de ville sise au 366, rue Sainte-Anne à Yamachiche.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux cent trente-quatre (234). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement n° 414 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 7 avril 2015, immédiatement après la fermeture de la période d'accessibilité au registre, à l'adresse précitée.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville sise au 366, rue Sainte-Anne à Yamachiche, aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

(Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport)

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

Toute personne qui, le 16 mars 2015, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les

Avis de promulgation

Lors d'une séance tenue le 16 février 2015, le conseil de la Municipalité a adopté les règlements suivants :

Règlement n° 412 concernant un amendement au règlement n° 133 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée au Québec depuis au moins six mois; et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois; et

- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois; et

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir été désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 16 mars 2015 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

DONNÉ À YAMACHICHE, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE QUINZE.

Suzanne Corriveau

Secrétaire-trésorière adjointe

Règlement n° 413 concernant l'amendement au règlement n° 364 sur la rémunération des élus.

Avis est donné que ces règlements ont été adoptés lors de la séance ordinaire du 16 février 2015, et lesdits règlements sont présentement en vigueur et qu'ils sont à la disposition des citoyens.

POURSUITE DE LA CAMPAGNE DU GRAND MÉNAGE

Nous percevons une volonté de la population à contribuer à améliorer la beauté et la propreté de la municipalité.

Si vous désirez obtenir des détails sur la disposition de certains biens, communiquez avec nous afin d'obtenir de l'information sur l'écocentre.

La propreté c'est contagieux, parlez-en avec vos voisins!

DEMI-MARATHON MARCEL-JOBIN

Nous sommes très déçus de vous mentionner que le Demi-Marathon Marcel-Jobin n'aura pas lieu à Yamachiche. Cependant, le Service des loisirs est heureux de vous offrir une activité « Bouger en famille ». Celle-ci se veut de courir ou de marcher 1 km en famille, le samedi 13 juin 2015, à 9 h.

Après cette activité, nous vous attendons au parc Achille-Trahan où sera servi une collation pour tous les participants.

Vous devez vous inscrire avant le 1^{er} juin 2015 au Service des loisirs à vdesaulniers@yamachiche.ca ou en téléphonant au 819 296 3795, poste 3605.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Nous tenons à vous rappeler que la **date limite** pour enlever votre abri d'auto temporaire est le **30 avril**.

La toile ainsi que la structure doivent être démontées avant cette date.

Nous comptons sur votre coutumière collaboration.



COUP DE POUCE ALIMENTAIRE D'YAMACHICHE



Appel à tous!

Le Coup de pouce alimentaire d'Yamachiche a un besoin pressant de deux bénévoles afin d'assurer la distribution des denrées alimentaires aux familles démunies tous les jeudis.

Vous êtes disponibles tous les jeudis de 9 h à 14 h et vous désirez vous impliquer dans votre communauté, vous êtes la personne qu'on recherche.

Si vous souhaitez participer à cette action bénévole, veuillez communiquer avec M. Denis Côté au 819 296-2132, ou avec M. Christian Barbeau au 819 296-3016.

Monsieur Côté, le président du Coup de pouce alimentaire d'Yamachiche, tient à remercier à l'avance toutes les personnes intéressées par ce bénévolat.



URGENCE 911 CAMP DE VACANCES (13 à 17 ans)

Du 5 au 12 juillet 2015

24 heures dans le quotidien d'un intervenant en urgence t'intéressent, inscris-toi sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Boniface à www.municipalitesaint-boniface.com.

Sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Boniface en collaboration avec les départements du Service des loisirs et du Service en incendie, plusieurs métiers d'urgence seront présentés aux jeunes afin de leur faire vivre la réalité de ses intervenants.

L'objectif principal est que chaque adolescent vive l'expérience de la vie quotidienne des intervenants d'urgence. Chacun d'eux aura la chance de participer à des ateliers de formation théorique et pratique afin de connaître ces métiers tels que :

- Cours 1^{er} soin
- Utilisation d'équipement d'intervention d'incendie
- Visite
- Démo / simulation
- Atelier
- Conférence / témoignage

Deux animateurs de camp seront présents 24 h / 24 h afin de voir au bon fonctionnement des activités.

Pour toute information, communiquez avec M. Daniel Isabelle au 819 535-3811, poste 3140 ou par courriel à disabelle@ville.saint-boniface.ca.



OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité d'Yamachiche est à la recherche d'une personne dévouée, passionnée et performante afin d'agir à titre de :

DIRECTEUR(TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS

Responsabilités

- ◆ Planifier, organiser, diriger et contrôler les opérations des services de voirie, hygiène du milieu, aqueduc, égouts, assainissement et traitement des eaux potables et usées; tout en respectant les normes de santé et sécurité;
- ◆ Diriger la construction, la réhabilitation, l'entretien et l'opération des infrastructures et équipements municipaux sous sa responsabilité de façon efficace et efficiente;
- ◆ Rédiger les devis pour appel d'offres concernant son service;
- ◆ Gérer différents contrats réalisés en régie ou par sous-traitance et assurer le lien entre les entrepreneurs, les consultants et la Municipalité et s'assurer du respect des échéanciers et des budgets;
- ◆ Préparer le budget annuel et triennal et contrôler les revenus et dépenses selon les procédures établies;
- ◆ Rédiger et présenter un plan d'action annuel et triennal à la directrice générale et en assurer la réalisation;
- ◆ Maîtriser les divers programmes d'aide financière applicables et présenter des demandes d'aide;
- ◆ Assurer l'implantation et l'opération d'un système de planification de la liste des travaux par priorité;
- ◆ Organiser les rencontres de coordination hebdomadaires avec les employés sous sa direction;
- ◆ Veiller à l'implantation de registres dans son service (requête, inspection préventive, bris de réseaux, etc.).

Exigences requises et qualités personnelles recherchées

- ◆ Détenir un diplôme universitaire ou collégial en génie civil, ou dans un domaine pertinent conjugué à une expérience pertinente de 3 ans minimum dans un emploi comparable;
- ◆ Posséder de l'expérience en supervision de personnel;
- ◆ Maîtriser les logiciels Microsoft Word et Excel;
- ◆ Posséder la carte de compétence pour la gestion de l'eau potable (atout);
- ◆ Posséder de l'expérience dans le domaine des travaux publics municipaux (atout);
- ◆ Connaissance du logiciel AutoCAD (atout);
- ◆ Fournir dans les six mois de son entrée en fonction, un certificat de sécurité sur les chantiers de construction;
- ◆ La personne recherchée doit posséder un esprit d'analyse et de synthèse, une grande habileté à planifier par priorisation, sens de l'organisation, beaucoup de leadership, de dynamisme, de rigueur et une grande facilité pour le travail d'équipe. Elle doit avoir une force pour le service à la clientèle et la capacité d'opérer dans un environnement politique.

Conditions et inscription

- ◆ Le salaire offert ainsi que les conditions offertes reflètent la rigueur exigée et les responsabilités qui incomberont au titulaire de ce poste. Ce poste est permanent et à temps plein.
- ◆ Les personnes intéressées à relever ce défi sont priées de faire parvenir, sous pli confidentiel, leur curriculum vitae, **avant le lundi 23 mars 2015, 16 h**, à l'adresse ci-dessous mentionnée.
- ◆ Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances en emploi. Votre candidature sera traitée avec la plus grande discrétion.
- ◆ Nous vous remercions de votre intérêt. Cependant, seules les personnes retenues seront avisées.

Veillez inscrire le numéro suivant lors de votre envoi : DTP-YAMACHICHE-2015

Att : M. Stéphane Lecours-Aubin, CRHA
461, boul. des Laurentides, Saint-Gérard-des-Laurentides
Télécopieur : 819 539-7617 - Courriel : cvcgrh@cgocable.ca